

Rilly était encore en leur possession lorsque éclata la Révolution française. A cette époque les droits et privilèges féodaux ayant été supprimés, la terre de Rilly fut imposée de 20 livres au supplément des rôles des tailles pour 1789 (1).

Un document du temps nous donne sur Rilly, à la veille de la Révolution, les renseignements suivants : « Rilly est un château fort ancien avec justice moyenne et basse seulement ; siège d'une seigneurie dans la paroisse de Cordelle, dont la justice s'étend sur les hameaux de Rilly, Chevenez et Changy.

*Seigneur* : M. le comte de Faultrières.

*Juge* : M. Barel.

*Procureur fiscal* : M. Varennes.

*Greffier* : le sieur Jourlin.

Une des filles de M. Faultrières épousa, après la Révolution, M. d'Allard qui mourut à Montbrison, laissant à cette ville plusieurs souvenirs de sa munificence.

M. d'Allard vendit Rilly à M. Etaix, dont le successeur serait un M. Chainé de Lyon. En 1882, M. Chainé-Gagnat a vendu Rilly à M. Yvan Dugas le propriétaire actuel (2).

Marie Courtin, son épouse, seigneur et dame de Rilly, paroisse de Cordelle, d'autre part, au sujet d'un acte de justice exercé dans ladite paroisse de Cordelle par les officiers du baillage de Roanne, à la requête de messire Jean Cochet, prêtre, licencié en théologie et ci-devant prier de Saint-Jean-sur-Saint-Maurice. — *Transaction passée entre Messire François Arnaud, curé de Saint-Cyr-de-Favières et MM. les décimateurs de la paroisse, le 21 novembre 1768.* — *Notes et documents sur Saint-Cyr-de-Favières, p. 178.*

(1) *Imposition des ci-devants privilégiés de Saint-Cyr-de-Favières en Beaujolais.*

(2) Renseignements obligeamment fournis par M. J. de l'Harpe.